

LES + DE LA FORMATION À MEYMAC

- Des formateurs expérimentés issus du milieu professionnel.
- Un centre de formation au cœur d'un massif forestier mixant feuillus et résineux, à la jonction de 3 stations arborées (PNR et gorges de la Dordogne, piedmont du Massif central, forêt limousine).
- Un centre de formation avec accès à un centre de ressources, un atelier technologique, salles informatiques, ateliers, hébergement et restauration.
- Des voyages d'étude.
- Un atelier de mécanique forestière équipé.
- Des partenariats reconnus par la profession.
- La validation du certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST).
- La validation Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).
- La validation du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES R482 – A et F).
- Notre centre est habilité pour la formation et l'évaluation au permis tronçonneuse européen (ECC) – Devis sur demande.

Hébergement et restauration : possibilité d'accès au restaurant scolaire, chambre à l'Ecole Forestière, ou hébergement extérieur. Nous contacter pour obtenir la liste de nos partenaires.

Déposer un dossier de candidature :
<https://cfppahautecorreze.ymag.cloud/index.php/preinscription/>



CFPPA MEYMAC
DE HAUTE-CORREZE NEUVIC



CFPPA de Haute-Corrèze Site de Meymac

Rue de l'Ecole Forestière
19250 MEYMAC
05.55.46.02.00
cfppa.meymac@educagri.fr

CFPPA de Haute-Corrèze Site de Neuvic

Rue de l'Agriculture
19160 NEUVIC
05.55.95.40.01
formation.neuvic@educagri.fr

WWW.EPL-HAUTE-CORREZE.FR



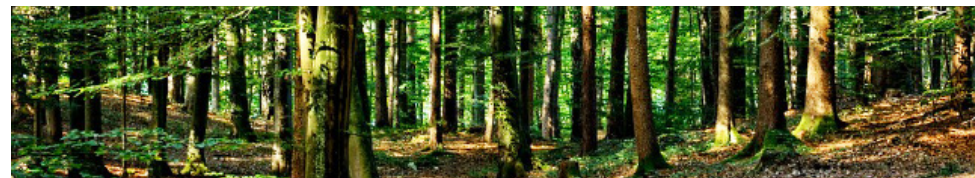
CFPPA MEYMAC
DE HAUTE-CORREZE NEUVIC

**BREVET
PROFESSIONNEL**

Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture

Formation certifiante de Niveau 4 - RNCP37563

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 1^{er} août 2023



Objectif : acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour exercer le métier de futurs salariés et futurs créateurs d'entreprise spécialisés dans la conception et la réalisation de travaux de bûcheronnage et de sylviculture.

Au terme de la formation, l'apprenant.e doit être capable de :

- ▶ Organiser un chantier.
- ▶ Effectuer des travaux d'exploitation forestière et de sylviculture.
- ▶ D'entretenir du matériel.
- ▶ D'abattre des arbres de bordure.
- ▶ D'utiliser la minipelle sur chantiers forestiers.
- ▶ De débarder à cheval (option).
- ▶ De mettre en oeuvre une démarche de création d'entreprise.



Descriptif du centre
et chiffres clés de la
formation :



CONTENU DE LA FORMATION

- ▶ Règlementation de l'environnement et du travail en forêt.
- ▶ Description de peuplement forestier.
- ▶ Détermination d'itinéraires sylvicoles.
- ▶ Conception du chantier forestier.
- ▶ Mise en place des techniques d'abattage d'arbre simples à compliquées.
- ▶ Façonnage et tri des bois.
- ▶ Installation de peuplement forestier, dépressage, nettoyage, taille de formation.
- ▶ Mécanique et entretien des matériels et engins forestiers.



MODALITÉS DE FORMATION

Alternance

Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage - 75% en entreprise / 25% en centre

Formation professionnelle continue

En alternance - 70 % en entreprise et mise en situation professionnelle / 30 % en centre

Durée

Formation complète : 1780 heures en centre de formation et en milieu professionnel.
Réduction de parcours possible.

Méthodes mobilisées

Cours théoriques illustrés en salle,
Mises en situation professionnelle en atelier et sur le terrain,
Sorties pédagogiques,
Pédagogie de l'alternance (centre/entreprise),
Utilisation d'un livret de l'apprenant obligatoire,
Dialogue régulier entre formateur et maître d'apprentissage / Tuteur avec *a minima* 1 visite de suivi par le formateur,
Développement de l'autonomie de l'apprenant.e.

Validation

Certification professionnelle organisée et délivrée en Unités Capitalisables (UC) équivalentes à des blocs de compétences.

La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Toutes les UC font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle et doivent être validées pour prétendre au titre. Les UC peuvent être acquises indépendamment.

Des adaptations de parcours sont possibles (durée, contenus) après positionnement (entretiens, tests ou mises en situation professionnelle) et remise le cas échéant de pièces justificatives (diplômes par exemple). Possibilité de passerelles en cours de formation.

CONDITIONS D'ACCÈS

Public/profil : toute personne majeure disposant de bonnes aptitudes physiques ; permis de conduire souhaité.

Personnes en situation de handicap : nous contacter pour une évaluation personnalisée de l'accessibilité du site et de cette formation. **Référent handicap** : marc.detrax@educagri.fr

Prérequis :

- avoir 18 ans au moins lors du passage des UC
- fournir un certificat médical de non-contre-indication
- diplômes et expériences conformes aux exigences (des dérogations sont possibles)
- satisfaire aux conditions de sélection (entretiens, test)
- être éligible à l'alternance et signer un contrat si cela est la modalité choisie
- dossier d'inscription complet.

CONDITIONS TARIFAIRES

Tarif de référence : 10 200 €

Coût pour le bénéficiaire : 0 € pour les personnes éligibles aux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation (formation financée par l'employeur), ainsi que pour les personnes éligibles aux contrats de formation continue financés par la région. Pour les autres cas, des financements, aides et/ou facilités de paiement sont possibles, nous consulter pour un devis personnalisé.

Frais pédagogiques spécifiques : EPI – équipements de protection individuelle (à la charge de l'employeur pour les apprenant.e.s en contrat d'alternance).

Aides financières (sous conditions) : Selon statut et situation du demandeur, nous contacter pour plus d'informations.

Rémunération : Selon statut et âge du demandeur. Nous contacter pour plus d'informations.

POUR INTÉGRER CETTE FORMATION

Date d'entrée en formation : septembre (en centre).

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement

Période de réception des dossiers de candidature : toute l'année.

En savoir plus :



APRÈS LA FORMATION

Accès aux métiers de :

- ▶ Ouvrier.ère spécialisé.e bûcheron.ne / sylvicult.eur.rice
- ▶ Garde forestier.ère
- ▶ Technicien.ne agent de maîtrise en forêt
- ▶ Entrepreneur.e.se de travaux forestiers

Formations complémentaires proposées sur le site de Meymac

- ▶ CS arboriste élagueur
- ▶ Brevet Professionnel : Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage
- ▶ BTS GF par apprentissage/contrat de professionnalisation
- ▶ Formations courtes professionnalisantes